

Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 9  
de Votants : 11(10)

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

**Membres Présents :** MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELIER

**Membres Absents :** Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**158-19 Budget Communal 2018/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat**

**Compte Administratif : (10 votants)**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr GEANT Philippe délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2018, dressé par M. André BOULOT , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve par 10 voix favorables:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	641 498.79	1 911 251.20	2 552 749.99
	Restes à réaliser	216 670.00		216 670.00
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	452 105.24	1 421 730.28	1 873 835.52
	Dépenses engagées non mandatées	904 430.00		904 430.00
<b>RESULTAT DE</b>	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	189 393.55	489 520.92	678 914.47
<b>L'EXERCICE</b>	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-687 760.00		-687 760.00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-301 041.34	520 174.51	219 133.17
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	-111 647.79	1 009 695.43	898 047.64
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-799 407.79	1 009 695.43	210 287.64

**Compte de Gestion : (11 votants)**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

**Affectation du résultat : (11 votants)**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2018 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, par 11 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/2018 1 009 695.43	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 210 287.64
	virement à l'investissement -799 407.79	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,  
André Boulot



Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 9  
de Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELIER

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 166-19 Propriété Communale – Vente de terrain

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente des parcelles suivantes :

Section	acquéreur	Lieudit	Superficie
AN 694 pour partie	M. JEANNE Dominique	Le Bourg	Environ 230 m <sup>2</sup>

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte ces ventes au prix de 4 500 € net vendeur.
- précise que l'ensemble des frais sera à la charge du demandeur
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot



Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 9  
de Votants : 11(10)

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

**Membres Présents :** MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELIER

**Membres Absents :** Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**161-19 Budget Caisse des Ecoles 2018/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr GEANT Philippe délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2018, dressé par M. André BOULOT , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve à l'unanimité:

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis		2 435.00
	Restes à réaliser		
DEPENSES	Mandats émis		1 863.42
	Dépenses engagées non mandatées		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)		571.58
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)		
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)		1 200.92
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)		1 772.50
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)		1 772.50

**Compte de Gestion : (12 votants)**

Après présentation de Monsieur le Maire , le Conseil Municipal , à l'unanimité:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

**Affectation du résultat : (12 votants)**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2018 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/18 1 772.50	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 1 772.50
	Virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,  
André Boulot



Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 9  
de Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELLIER

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**165-19 Emplacements réservés- droit de préemption - terrains Cts FOUSSÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 23 janvier dernier relative à l'acquisition d'une partie de la propriété des Consorts FOUSSÉ, inscrite en emplacement réservé N°5 sur le PLU . Il informe le conseil qu'à la lumière de nouveaux éléments il conviendrait de modifier légèrement l'emprise de cette acquisition et propose la répartition suivante :

Ref. Cadastre	Propriétaire	Superficie
AC n° 319 pour partie : - 3 m de large en rive du chemin de Pismond sur 10 m de long. - Puis 2 m de large en rive du chemin de Pismond jusqu'à l'angle du chemin de Saugat. - 3 m de large au droit de la parcelle AC 321 sur 10 m de long en bordure du chemin de Saugat en diminuant la largeur à 2 m - Puis dans le prolongement, 2 m de large en rive du chemin de Saugat jusqu'à l'angle du Chemin de Pismond	FOUSSÉ Jean-Pierre	260 m <sup>2</sup> (environ en attente d'arpentage)
AC n° 326	Consorts FOUSSÉ	72 m <sup>2</sup>
AC n° 327	Consorts FOUSSÉ	80 m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition d'acquisition au prix de 5 €/m<sup>2</sup> des parcelles suivantes :
- Précise que la commune prendra en charge les frais de bornage et d'acte.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot



Nombre :	
de Conseillers en exercice	14
de Conseillers présents	9
de Votants	11

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELIER

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 162-19 Rentrée 2019/2020 – Effectifs Scolaires

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2019-2020, monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant du Directeur Académique concernant les projets de fermeture d'une classe à l'Ecole Georges Brassens et le gel d'une classe l' Ecole des Hirondelles de Chevrette.

Le conseil est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant que la fermeture de classes sur chacun des 2 sites serait de nature à compromettre l'accueil des enfants dès 3 ans et serait contraire aux directives actuelles instaurées par Monsieur Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation National de «*Faire de l'école maternelle une école à part entière.* » en rendant l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans ;

Considérant que la fermeture de classes sur chacun des 2 sites ne s'inscrit pas dans les projets d'école qui prennent en compte la scolarisation des Tout-Petits avec un aménagement particulier pour cette tranche d'âge;

Considérant que les équipes enseignantes, les parents d'élèves et la commune travaillent conjointement afin que les conditions d'apprentissage des élèves soient les meilleures possibles ;

Considérant que la fermeture d'une classe, pour un déficit de quelques élèves serait préjudiciable au maintien et à la consolidation de cette organisation qui fait l'unanimité de la communauté éducative de Nalliers , des parents d'élève et du Conseil Municipal ;

Considérant que toute suppression de classe serait de nature à fragiliser l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) ;

Considérant que la fermeture d'une classe maternelle sur l'Ecole Georges Brassens remet en cause les 3 postes d'ATSEM actuellement pourvus ;

Considérant que les 2 écoles remplissent les conditions de quatre priorités affichées par la DSDEN à la rentrée 2019 :

-attention particulière aux écoles de territoires ruraux.

-diminution du nombre d'élèves par classe de maternelle impossible avec la suppression d'une classe de maternelle.

-accueil des enfants de moins de trois ans

-accueil des élèves en situation de handicap (6 enfants ayant un dossier à la MDPH dont 4 avec accompagnement)

Affirmant son attachement au maintien et au développement des écoles rurales qu'il considère comme un facteur fondamental du développement et du maintien des populations ;

Rappelant les investissements importants effectués récemment dans la création d'une école neuve comportant 8 classes, des salles d'activités et des espaces éducatifs adaptés et dans la création d'une salle de classe, d'une salle d'activités et l'agrandissement important des espaces éducatifs à l'école des Hirondelles ;

Rappelant le renouvellement du PEDT et le projet d'un « plan mercredi » en cours et l'élaboration avec pour objectif une offre scolaire et périscolaire de grande qualité éducative.

**Demande le maintien de 7 classes à l' Ecole Georges Brassens**

**Demande la maintien de la 3<sup>ème</sup> classe à l'Ecole des Hirondelles de Chevrette**

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus ,  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot



Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 9  
de Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELIER

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 164-19 Motion pour le maintien du service postal

Suite à un courrier et aux propositions formulées par les responsables de la Poste,

Considérant la menace qui pèse sur la présence postale de notre commune,

Considérant qu'il est vital pour une commune rurale de maintenir en l'état sinon d'améliorer le service rendu à la population par la Poste,

Considérant qu'une réduction du service public va à l'encontre des nouvelles dispositions en matière d'aménagement du territoire et du désenclavement des communes rurales,

Considérant la demande pressante de la population,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- demande le maintien du bureau postal à Nalliers tel qu'actuellement et le renforcement de celui-ci par une amplitude d'ouverture plus importante et ce sur 52 semaines par an.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot

 

Nombre :	
de Conseillers en exercice	14
de Conseillers présents	9
de Votants	11

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELLIER,

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**163-19 MOTION - MAINTIEN DES HORAIRES D'OUVERTURE DU GUICHET DE LA GARE SNCF DE LA COMMUNE DE LUÇON**

Depuis 2017, à travers les compétences qui lui sont vouées, les 44 communes de la Communauté de Communes Sud Vendée Littorale structurent le territoire autour de piliers forts dont notamment ceux du développement économique, du tourisme, de l'action sociale, l'environnement, le développement durable.... Les élus élaborent actuellement le projet de territoire dont l'un de ses axes est de permettre une mobilité adaptée aux contraintes de notre territoire rural et ses 55 000 habitants.

La mobilité est en effet une priorité dans les zones rurales et le ferroviaire est un des moyens de transport essentiel de notre territoire, l'arrêt à Luçon est le seul existant dans le Sud-Vendée.

Si notre volonté est de favoriser cette mobilité en mettant en œuvre des moyens adaptés, il s'avère que dans le même temps, l'état se désengage de ses obligations de service à rendre au public dans sa branche transport ferroviaire entres autres...

Les travaux de rénovation de la ligne SNCF Nantes-Bordeaux sur le tronçon La Roche sur Yon-La Rochelle théoriquement programmés pour débuter fin 2019, sont incertains du fait de la concentration des financements de l'état sur les lignes TGV et LGV.

Ces craintes se confirment déjà, depuis cet été la SNCF organise des fermetures inopinées du guichet de la gare de Luçon. La personne titulaire du poste n'est pas remplacée durant ces congés et les périodes de repos hebdomadaires, de ce fait la direction SNCF incite les usagers à abandonner la fréquentation du guichet de la gare de Luçon.

**La direction de la SNCF vient d'annoncer à compter du 1er décembre, la réduction des horaires d'ouverture du guichet de la gare SNCF de Luçon.**

Ainsi au lieu d'ouvrir toute la semaine, soit 56h actuellement, **le guichet sera ouvert seulement 20h par semaine, le lundi matin, jeudi et vendredi**

Cette décision est inadmissible car une concertation avait eu lieu en août à ce sujet avec la SNCF, les partenaires, la région, le département et les élus locaux. Les élus demandaient le maintien de l'ouverture sur la semaine et la SNCF s'était engagée à faire de nouvelles propositions. Au mépris des élus, arbitrairement la SNCF impose la réduction des horaires au guichet.

Après la fermeture totale du guichet de Fontenay-Le-Comte en juillet, **Luçon est le seul point de vente et de renseignements du Sud Vendée.**

La SNCF justifie sa position en arguant l'utilisation progressive de l'internet et de la mise en place des automates de vente dans les gares. Si la population urbaine est sensibilisée à ces outils, ces pratiques ne sont pas transposables auprès d'une population rurale et plus âgée.

La gare de Luçon n'est équipée que d'un automate pour la vente de billets TER et non pour les autres services tels achats de billets grandes lignes, cartes jeunes, cartes seniors, etc...

Le site internet implique des recherches fastidieuses au départ des gares de province car il est conçu principalement pour les réservations entres grandes agglomérations et en général les propositions du coût du voyage via le site internet sont huit fois plus chères car elles génèrent des correspondances via les grands axes.



**Le maintien des horaires d'ouverture au guichet de la gare SNCF de Luçon est possible.**

**Un agent de circulation de la SNCF est présent toute la journée à la gare pour assurer les arrivées et départs de trains, et il pourrait très bien tenir le service guichet dans l'intervalle en ayant une formation.**

En perdant de son activité, dans quelques mois, les statistiques de la SNCF feront savoir que le guichet de la gare n'est pas rentable, le guichet fermera et à terme la gare fermera, il n'y aura plus d'arrêts en gare.

A l'heure où la politique gouvernementale est à la limitation des modes de transports polluants pour la préservation de l'environnement, la fermeture des guichets et des gares ferroviaires est incompréhensible.

Le projet de territoire ne peut pas être amputé avant même d'être validé par une diminution de services dans le volet de la mobilité.

**Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité :**

✓ **DEMANDE le maintien des 56 heures d'ouverture du guichet de la gare SNCF de Luçon**

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot



Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 9  
de Votants : 11(10)

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , d'ùment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

**Membres Présents :** MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELIER,

**Membres Absents :** Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

### 160-19 Budget Lotissement 2018/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

#### Compte Administratif : (10 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr GEANT Philippe délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2018, dressé par M. André BOULOT , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve à l'unanimité:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	184 594.24	174 271.24	358 865.48
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis	122 656.24	184 594.24	307 250.48
	Dépenses engagées non mandatées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	61 938.00	-10 323.00	51 615.00
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)			
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	- 184 594.24	34 472.09	-150 122.15
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	- 122 656.24	24 149.09	98 507.15
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	- 122 656.24	24 149.09	98 507.15

#### Compte de Gestion : (11 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire , le Conseil Municipal , à l'unanimité:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

#### Affectation du résultat : (11 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2018 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation ,décide , à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/18 24 149.09	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 24 149.09
	Virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,  
André Boulot



Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 9  
de Votants : 11(10)

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELIER,

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**159-19 Budget Assainissement 2018/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat**

**Compte Administratif : (10 votants)**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr GEANT Philippe délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2018, dressé par M. André BOULOT , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve à l'unanimité:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	46 564.23	95 915.18	142 479.41
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis	21 738.70	71 173.33	92 912.03
	Dépenses engagées non mandatées	22 320.00		22 320.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	24 825.53	24 741.85	49 567.38
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-22 320.00		-22 320.00
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	25 501.02	31 430.42	56 931.54
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	50 326.55	56 172.37	106 498.92
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	28 006.55	56 172.37	84 178.92

**Compte de Gestion : (11 votants)**

Après présentation de Monsieur le Maire , le Conseil Municipal , à l'unanimité:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l' état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

**Affectation du résultat : (11 votants)**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2018 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
Excédent au 31/12/2018 56 172.37	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 56 172.37
	virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,  
André Boulot



*Boulot*